

DOSSIER D'INSCRIPTION

C.P.G.E. 1^{ÈRE} ANNÉE

Rentrée : Mardi 1^{er} Septembre 2020 à 8h00

Liste des pièces à fournir, à remettre ou à renvoyer le plus rapidement possible par courrier normal (pas de recommandé)

DOCUMENTS OBLIGATOIRES :

- copie du relevé de notes du baccalauréat
- copie de la JDC (Journée Défense et Citoyenneté)
- copie recto verso d'une pièce d'identité ou passeport
- la fiche de renseignements complétée, datée et signée avec **une photo collée** à l'emplacement prévu
- la fiche infirmerie complétée, datée et signée

Les étudiants boursiers devront apporter en même temps que le dossier d'inscription :

- notification de bourses attribuée par le CROUS (même si le taux attribué est à 0)

DOUBLE INSCRIPTION A L'UNIVERSITE PAUL SABATIER

Vous devez obligatoirement vous inscrire à l'université Paul Sabatier.

*"Les doubles inscriptions en Licence 1^{ère} année à l'université Toulouse III - Paul Sabatier se feront **exclusivement en ligne**.*

Les modalités et les calendriers d'inscription seront consultables sur le site de l'université : <https://www.univ-tlse3.fr/double-inscription-licence-1ere-annee-cpge-1>

>Avant leur inscription à l'université, tous les étudiants (1^{ère} et 2^{ème} année) devront s'acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus sur <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>.

Vous pouvez consulter ces informations sur : <http://www.etudiant.gouv.fr/pid33626-cid130435/vous-acquitter-de-la-cvec-une-demarche-obligatoire-pour-vous-inscrire-dans-l-enseignement-superieur.html>

>L'université n'est plus en charge de l'affiliation à la sécurité sociale

- 1 chèque de 6 € **facultatif** libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Polyvalent Bellevue pour la caisse de solidarité (**aide aux personnes qui ne peuvent bénéficier des fonds sociaux**) avec au dos : nom - prénom et classe
- 1 chèque de 5 € **facultatif** libellé à l'ordre de l'Association Socio Educative du Lycée Polyvalent Bellevue avec au dos : nom - prénom et classe
- 1 chèque de 6€ libellé **facultatif** à l'ordre de l'Association Sportive du lycée Bellevue avec au dos : nom - prénom et classe
- 1 chèque de 35 € **facultatif** pour les frais de scolarité établi à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Polyvalent Bellevue avec au dos : nom - prénom et classe

IMPORTANT :

Pour valider votre inscription :

Dans le respect du protocole sanitaire, nous vous demandons d'envoyer votre dossier d'inscription par courrier postal, le plus rapidement possible à l'adresse suivante : Lycée Bellevue – Secrétariat CPGE – 135 route de Narbonne – BP 44370 – 31031 TOULOUSE Cedex 4. En cas de difficulté particulière, il vous est possible d'appeler le secrétariat du Proviseur au : 05.62.17.30.20

Il est inutile d'attendre les résultats du Bac, vous les fournirez dès la parution des résultats.

Année scolaire 2020/2021

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CPGE

1^{ère} ANNEE

Identité de l'étudiant

Nom :

Prénoms : Sexe (M ou F) :

Né(e) le : à Départ :

Adresse :

Nationalité : Numéro national (INE) :

Portable :

Courriel (écrire en majuscule) :

Scolarité 2020/2021

Formation : MPSI PCSI Opt LV2 Espagnol OUI NON

Régime : ½ pensionnaire (5 jours) ½ pensionnaire (4 jours) externe
(sauf le mercredi)

BOURSIER OUI NON

Scolarité de l'année précédente

Nom et adresse de l'établissement fréquenté en classe de terminale :

Responsable légal 1

Nom : Prénom : Emploi : ☆

Adresse :

Code postal : Commune : Pays :

☎ dom. : ☎ travail : ☎ portable :

@ courriel : (en lettres majuscules)

Responsable légal 2

Nom : Prénom : Emploi : ☆

Adresse :

Code postal : Commune : Pays :

☎ dom. : ☎ travail : ☎ portable :

@ courriel : (en lettres majuscules)

Date :

Signature de l'étudiant majeur ou du représentant légal :

FICHE INFIRMERIE

Identité de l'élève

Nom : Prénoms :

Date et lieu de naissance :

½ Pension (5 j) ½ Pension (4 j) Externe

Scolarité 2020/2021 : MPSI PCSI PC MP PSI CPES

Scolarité 2019/2020 : Classe Etablissement fréquenté :

Situation de famille :

Nom et prénom du père :

Nom et prénom de la mère :

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse :

 Domicile père : Portable : Travail :

 Domicile mère : Portable : Travail :

Autre(s) numéro(s) (préciser la personne à contacter)

En cas d'urgence un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Informations complémentaires :

Indiquer la date du dernier rappel antitétanique :...../...../.....

Nom et n° du médecin traitant :

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement

(allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre) :

Si votre enfant est atteint d'une maladie ou d'une difficulté particulière susceptible d'avoir un retentissement sur sa vie au sein de l'établissement, veuillez transmettre les renseignements sous enveloppe cachetée à l'attention du médecin scolaire et/ou de l'infirmière.

A Toulouse, le

Signature du représentant légal :

A Toulouse, le 21 avril 2020

Secrétariat du
Proviseur

Chèr(e) étudiant(e)

Affaire suivie par
Valérie FALGAS
Téléphone
05.62.17.30.20
Fax
05.62.17.30.01
Mél.

Valerie.falgas@ac-toulouse.fr

136 route de Narbonne
B.P. 44370
31031 TOULOUSE Cedex 4

Vous débutez à la rentrée votre première année d'études supérieures. C'est avec grand plaisir que nous vous souhaitons la bienvenue et que nous vous accompagnons dans vos démarches de rentrée.

Vous avez sûrement entendu parler de la nouvelle [loi Orientation et Réussite des Etudiants](#) qui prévoit notamment de simplifier votre affiliation à la Sécurité Sociale. Ainsi, à la rentrée, vous ne changez pas de régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé. Vous continuez d'être couvert(e) gratuitement, en tant qu'assuré(e) autonome, par votre régime actuel de protection sociale (CPAM, MSA ou autres régimes spéciaux), généralement celui de vos parents ou tuteurs légaux.

Pour être bien couvert(e) par l'Assurance Maladie, vous allez devoir acquérir – ou conserver – certains réflexes.

Si vous relevez du régime général (CPAM), vous devez, si ce n'est pas déjà fait, créer votre espace personnel **ameli** (via le site internet ou l'application) et mettre à jour vos informations afin d'être bien pris(e) en charge. Vous pouvez aussi souscrire à une complémentaire santé pour un remboursement optimal de vos frais de santé. Cela peut-être la mutuelle de vos parents, une mutuelle étudiante ou un autre organisme. Elle prendra en charge les 30% des frais qui ne sont généralement pas couverts par l'Assurance maladie obligatoire.

Je vous souhaite une belle rentrée,



Le Proviseur

Pierre LAURENS

INTERDICTION DU BIZUTAGE

Secrétariat du Proviseur

Affaire suivie par
Valérie FALGAS
Téléphone
05.62.17.30.20
Fax
05.62.17.30.01
Mél.

Valerie.falgas@ac-toulouse.fr

136 route de Narbonne
B.P. 44370
31031 TOULOUSE Cedex 4

Le bizutage est une pratique interdite par la loi, et cette interdiction doit faire l'objet d'une attention toute particulière dans les classes de CPGE et les grandes écoles.

Le respect de la dignité des individus ne souffre aucune restriction : c'est une valeur qui s'impose à tous et en tous lieux. Ainsi toute infraction, particulièrement si elle est commise dans le milieu scolaire, est très sévèrement sanctionnée.

Dans son article 225-16-1, le code pénal dispose que « le fait d'amener autrui, contre son gré ou non à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaires et socio-éducatifs est puni de six mois d'emprisonnement et de 50 000 euros d'amende. »



Le Proviseur

Pierre LAURENS

FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION

Le paiement des frais de demi-pension s'effectue par forfait, exigible au début de chacun des trois trimestres de l'année scolaire (les factures sont envoyées par mail).

Les trimestres se décomposent comme suit :

- 1er trimestre : de septembre à décembre
- 2e trimestre : de janvier à mars
- 3e trimestre : d'avril à juin

CARTE JEUNE

La demande de la « Carte Jeune » s'effectue directement sur le site de la RÉGION OCCITANIE. En cas de perte ou de détérioration, une nouvelle carte devra être demandée sur ce même site. Le renouvellement de carte vous sera facturé.

www.cartejeune.laregion.fr

→ **Pour les élèves déjà étudiants, ayant effectué (au moins) une année scolaire au lycée Bellevue**

- Vous êtes déjà en possession de la « Carte Jeune » : elle sera validée (pour la prochaine année scolaire) par nos services, à la rentrée.

- Si vous n'êtes pas encore en possession de la « Carte Jeune », la demande doit être effectuée sur le site de la Région Occitanie.

→ **Pour les nouveaux étudiants qui débiteront leur scolarité au Lycée Bellevue, à la rentrée scolaire 2021.**

- Vous n'êtes pas encore en possession de la « Carte Jeune », cette première demande doit être effectuée sur le site de la Région Occitanie.

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Cette « Carte Jeune » devra être conservée, durant toute votre scolarité, dans tout lycée de l'académie.
- La « Carte Jeune » devient **INDISPENSABLE** pour toute **INSCRIPTION EN TANT QUE DEMI-PENSIONNAIRE**, dans un lycée de l'académie de Toulouse (pour les lycéens et étudiants CPGE).
- La Carte Jeune devient **INDISPENSABLE** pour accéder à la cité universitaire « Résidence Parc Bellevue », résidence attenante à notre établissement.

BOURSES

Tous les étudiants doivent constituer un dossier social étudiant et y déposer une demande de logement et de bourses sur le site : www.crous-toulouse.fr

Une simulation est alors proposée, l'attribution, même au taux 0 permet d'être exonéré du paiement de la CVEC, de l'exonération des droits universitaires et du paiement des droits d'inscription aux concours de deuxième année. Le Crous peut aussi étudier directement les demandes d'aide financière déposées par les étudiants

RAPPEL

Les étudiants de CPGE doivent obligatoirement s'inscrire à l'Université PAUL SABATIER. Cette inscription est distincte de celle réalisée au lycée.

IMPORTANT

Changement de coordonnées :

En cours d'année, tout changement d'adresse, de coordonnées téléphoniques, d'adresse électronique, de relevé d'identité bancaire ou postal ou modifications diverses sera impérativement signalé au secrétariat du Proviseur.